



COMMISSION  
NUMERIQUE

# LES CENTRES DE DONNEES EN ILE-DE-FRANCE

**Quels enjeux et quels impacts pour les territoires ?**



Note préparatoire du 07/12/2021

## I INTERVENANTS

**Aubin BERNARD**, responsable des Affaires publiques et des Affaires internationales à Infranum

**Anne-Sophie De La Gorce**, responsable investissements numériques à la Banque des Territoires

**Cécile DIGUET**, urbaniste au département Territoires à l'Institut Paris Région (IPR)

**Guillaume GOUDARD**, responsable de l'unité Territoires Connectés du think tank IDATE Digiworld

**Fanny LOPEZ**, maîtresse de conférences à l'École d'architecture de la ville & des territoires de Paris-Est

.....

🕒 Le mardi 07 décembre 2021 de 9h00 à 11h00

📍 **En visioconférence**

**Élus référents :**

- Eddie AÏT, maire de Carrières-sous-Poissy (78)
- 👤 • Christophe IPPOLITO, adjoint au maire de Nogent-sur-Marne (94)
- Dominique TURPIN, maire de Nézel (78)

Pour rejoindre en visioconférence, veuillez cliquer ou copier/coller le lien suivant :

<https://zoom.us/j/91547135371?pwd=Y3lyWGZoR2IReXRISFMyZk54c1JJOZz09>

Code secret : 190319

En cas de problème de connexion, veuillez contacter notre hotline : 0970 711 105 ou [support@frv-sense.com](mailto:support@frv-sense.com)

.....

## I OBJECTIFS

- Présenter les principales retombées suite à la mise en place de centre de données sur un territoire (impacts énergétiques, spatiaux, économiques, financiers)
- Echanger sur l'intérêt d'une souveraineté numérique locale de la donnée
- Revenir sur les bonnes pratiques liées à l'implantation de centres de données de proximité

## I CONTEXTE / ACTUALITÉ

Les centres de données (ou data-centers)<sup>1</sup> se sont particulièrement développés en France ces dernières années.

Selon un recensement du site statistique Statista, la France compterait sur son territoire 247 centres de données en octobre 2021, représentant 3% de la part total mondial. La France – et l'Europe – reste néanmoins bien loin des 2 705 centres de données situés aux Etats-Unis, portant la question d'une souveraineté numérique vis-à-vis des GAFAM<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Site physique regroupant des installations informatiques (serveurs, routeurs, commutateurs, disques durs...) chargées de stocker et de distribuer des données (data en anglais) à travers un réseau interne ou via un accès Internet.

<sup>2</sup> GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft

En 2020, l'Institut Paris Région recensait 123 centres de données en Ile-de-France. Cette forte concentration locale fait de la région la première terre d'accueil pour ces centres de données (60% des capacités de stockage totales de la France). En partie pour cause, l'opportunité laissée par les friches de grandes surfaces industrielles dans la région.

## I ENJEUX

Les collectivités locales peuvent porter des centres de données d'initiative publique, avec un intérêt double :

### 1) Renforcer la souveraineté numérique des données publiques

Bien que les données de l'Etat et des collectivités ont théoriquement l'obligation d'être stockées sur le territoire français, des tensions subsistent sur ce point avec les règles européennes sur la libre circulation des données non personnelles dans l'Union (règlement entré en vigueur le 28 mai 2019).

L'acheteur public/l'autorité concédante peut cependant **fixer une clause pour en contrôler l'hébergement**. Il peut fixer comme condition un hébergement sur le territoire national, voir dans un **centre de données de proximité**. Cette dernière option ne pourra ainsi être envisageable que si des **solutions de stockage** sont offertes à tous les opérateurs selon le principe d'égalité de traitement des candidats.

Ainsi, des **data centers locaux** peuvent devenir des solutions de stockage pertinentes pour les acteurs publics ou privés du territoire, soucieux de maîtriser localement l'hébergement de leur big data<sup>3</sup>.

### 2) Renforcer l'attractivité économique du territoire.

Les **biens ou services, en ligne ou connectés** (*marketplace*, services *cloud*, véhicule autonome, etc...), **se sont beaucoup développés ces dernières années**. Il y a donc un enjeu fort d'attractivité économique.

Les installations de data centers peuvent servir à **renforcer l'écosystème numérique** (réseau très haut débit, hôtel d'entreprises numériques, *Fablab*) d'une commune ou d'une intercommunalité pour des entreprises à la recherche de ce type d'infrastructures.

---

<sup>3</sup> **Big data ou mégadonnées** désignent l'ensemble des données numériques produites par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles (courriels, bases de données, transactions de commerce électronique, données transmises par les objets connectés).

**Les collectivités sont d'ailleurs motrices quant à l'aménagement numérique du territoire.** Elles déploient dans ce cadre des réseaux d'initiative publique (RIP) depuis 2004, garantissant une utilisation partagée du réseau pour respecter les principes d'égalité et de libre concurrence. En revanche, la loi ne prévoit pas directement de cadre d'intervention des collectivités locales pour déployer un data center sur leur territoire.

Pour les communes et les intercommunalités, l'accueil de ces entreprises peut donc servir à générer des fiscalités supplémentaires de par leurs activités ou à résorber le taux de chômage local par des créations d'emploi.

### ➤ **Point de vigilance sur les impacts énergétiques et écologiques**

Néanmoins, installer un centre de données sur un territoire peut susciter des débats du fait de leur **forte consommation énergétique et de leurs impacts écologiques.** Les serveurs de stockage sont en effet très énergivores et nécessitent des systèmes de refroidissement qui, s'ils ne sollicitent pas une consommation en eau extrêmement importante, entraînent des rejets de produits chimiques en cas de panne de courant.

**Un data center moyen peut consommer entre 30 MW et 100 MW, (consommation d'une ville de 25 000 à 50 000 habitants), est peut donc s'avérer problématique par une saturation artificielle du réseau électrique local.**

Pour y répondre, une proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique a été promulgué le 15 novembre 2021 est promeut notamment des centres de données et des réseaux moins énergivores<sup>4</sup>. Cette loi dispose notamment **qu'à partir de 2025, les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants devront se doter d'une stratégie numérique responsable.**

Cette loi intègre également **l'enjeu de la récupération de la chaleur de ces centres de données dans les plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) intercommunaux.** A noter qu'il peut être possible, par l'installation de pompes de chaleur et d'échangeurs, de réutiliser cette chaleur à des fins de chauffage urbain.

---

<sup>4</sup> [LOI n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France \(1\) - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

## I QUESTIONNEMENTS POUR LA SÉANCE

- Quels sont les impacts (économiques, écologiques, énergétiques, spatiaux) d'un centre de données ?
- Est-il opportun d'installer un centre de données sur mon territoire ?

## I PROPOSITION DE DEROULE

**09H00-09H10** Introduction des élus référents (10 minutes)

**09H10-09H30** Présentation de Anne-Sophie de la Gorce pour la Banque des Territoires (20 minutes)

**09H30-09H50** Présentation de Cécile Diguet et Fanny Lopez pour l'Institut Paris Région et l'École d'architecture de la ville & des territoires de Paris-Est (20 minutes)

**09H50-10H10** Présentation de Guillaume Goudard (IDATE Digiworld) et Aubin Bernard (Infranum) (20 minutes)

**10H10 – 10H50** Temps d'échange avec les participants (40 minutes)

**10H50 - 11H00** Conclusion des élus référents (10 minutes)